

Nantes, le 11 décembre 2024

Une passerelle posée sur le Ménardais pour le passage des vélos et des piétons

Fortement engagée pour développer l'usage des modes actifs, Nantes Métropole poursuit son action pour offrir des infrastructures qui répondent aux besoins des piétons et des cyclistes toujours plus nombreux sur son territoire. Le 10 décembre 2024, une passerelle a été posée sur le ruisseau de la Ménardais, à la frontière entre les communes de Nantes et de La Chapelle sur Erdre, dans le cadre de l'aménagement de l'axe cyclable structurant sur le VM69. Cette opération a pour objectif de permettre aux cyclistes de franchir facilement le ruisseau, et d'ainsi achever la liaison entre Nantes Nord et La Chapelle-sur-Erdre débutée en 2021.



Mardi 10 avril, le groupe LEPINE TP a installé pour le compte de Nantes Métropole une passerelle sur le ruisseau du Ménardais. Longue de 22 mètres, cette passerelle a été réalisée par Atlantic Marine et déposée sur deux piliers afin de permettre aux cyclistes de franchir le ruisseau pour rejoindre Nantes Nord ou La Chapelle-sur-Erdre facilement et en toute sécurité. La pose de cette passerelle assure la continuité du futur axe cyclable Route de Nantes – Route de la Chapelle, dont les travaux d'aménagement se poursuivent en prévision de sa livraison à l'horizon printemps 2025. Ces travaux permettront la création d'une voie verte d'environ trois mètres de large sur la majeure partie des deux kilomètres du futur axe cyclable, pour un montant total de 2 385 000 € TTC. Ils englobent également l'aménagement et la mise en accessibilité des arrêts de transports en commun situés le long du futur axe cyclable (arrêts Angle Chaillou et Verrière).

Nantes Métropole poursuit son engagement pour faciliter l'usage du vélo auprès de ses habitantes et habitants

L'aménagement de ce nouvel axe cyclable témoigne de la volonté forte de la métropole d'instaurer une véritable culture vélo. Celle-ci passe à la fois par un ensemble de services (vélo en location longue durée et libre service via Naolib vélo), de tarifs solidaires pour la location et d'aides sociales pour l'achat de vélos (depuis la mise en service en 2023, 1 395 aides vélos, dont 56 avances de frais, ont été accordées pour un montant total de 744 k€), mais aussi d'infrastructures. Les travaux ont ainsi commencé pour la réalisation du futur axe cyclable Gare de Nantes – Bottière-Chénaie, des Pas enchantés et Nantes-Couëron, qui feront partie des « Grandes Voies Vélo », un réseau cyclable à l'échelle de la Métropole, avec une identité visuelle dédiée pour offrir des itinéraires lisibles, sécurisés et continus. 50 kilomètres supplémentaires de voies cyclables lisibles et sécurisées seront ainsi réalisés d'ici 2026. En outre, Nantes Métropole multiplie les places de stationnement pour les vélos : + 3 255 places en 2025, dont 1 200 dans le futur Pôle d'échange multimodal situé Gare Sud qui ouvrira alors ses portes.

Les chiffres clés du vélo

- 1 230 vélos en libre-service
- 3 000 vélos en location moyenne et longue durée
- 806 km d'aménagements cyclables en 2024 (+ 56 km par rapport à 2021)
- + 15 km de grandes voies vélos en 2025 (pistes bidirectionnelles)
- + 18 % par an de déplacements à vélo entre 2018 et 2022 selon l'enquête baromètre mobilités menée par Nantes Métropole
- 29 144 places en 2024 (+ 4 645 places entre 2021 et 2023)